

Publié le 14/05/2024



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P191_2024

Date : 13/05/2024

OBJET : Haute École de Formation en Soudage (HEFAIS) - Mise à disposition de l'ensemble immobilier suivant bail emphytéotique

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin, compétente en matière de développement économique, accompagne le projet d'installation d'un Pôle excellence soudage sur le territoire, projet porté par un collectif d'industriels (EDF, ORANO, NAVAL GROUP, CMN) regroupés en association. Pour cela, elle a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction du bâtiment, implanté sur la ZA de Bénécère à Cherbourg-en-Cotentin (50120) et cadastré section 173AX n°344, 345, 346, 347, 348 et 350 pour une surface créée d'environ 3 323 m².

Ce Pôle d'excellence soudage, désormais baptisé HÉFAIS (Haute École de Formation en Soudage) a pour objectif de répondre à un fort besoin de main d'œuvre, hautement qualifiée. Il ambitionne de réaliser à terme 10 000 heures de formations par an et d'accueillir environ 200 stagiaires par an, qu'il s'agisse de salariés en entreprise ou de personnes en recherche d'emploi.

Le Conseil communautaire en date du 6 octobre 2020 a validé le projet, le principe d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et le recours à un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage (marché SHEMA). Le bâtiment sera mis en location de l'association pour un montant annuel de 180 000 € HT soit 216 000 € TTC révisable chaque année selon l'indice du coût de la construction (ICC).

Le projet de construction du pôle d'excellence soudage étant terminé et prêt à être réceptionné à l'exception des aménagements restant à réaliser et pris en charge par HEFAIS, il convient de faire établir par notaire un bail emphytéotique au profit de l'association.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche en date du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu l'arrêté AR_2022_0583_CC_URBA accordant un permis de construire délivré par le Maire au nom de la commune,

Vu les délibérations n°DEL2020_117 du 6 octobre 2020 et DEL2021_035 du 6 avril 2021 relatives au projet de construction d'un bâtiment destiné à accueillir un Pôle d'excellence soudage,

Vu la délibération n°DEL2022_002 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin du 1^{er} mars 2022 relative au Pôle d'excellence soudage - Présentation de l'APD - Actualisation du plan de financement et fixant le tarif de la redevance,

Décide

- **De donner à bail emphytéotique** au profit de l'association HEFAIS ayant son siège social à Cherbourg-en-Cotentin (50100) Hôtel Atlantique - Boulevard Felix Amiot, l'ensemble immobilier cadastré section 173AX n°344, 345, 346, 347, 348 et 350 situé dans la zone d'activité économique de Bénécère 1 rue des églantiers sur la commune de CHERBOURG-EN-COTENTIN (50120) moyennant une redevance annuelle d'un montant de CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (180 000,00 €) HT soit DEUX CENT SEIZE MILLE EUROS (216 000,00 €) TTC, révisable chaque année sur la base de l'indice du coût de la construction,
- **D'autoriser** son délégataire à signer tout acte à recevoir par Me Fontanet, notaire à Cherbourg-en-Cotentin (50130) et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE